



**HAL**  
open science

# La mer au service de l'émergence des Etats du golfe de Guinée

Théophile Mirabeau Nchare Nom

► **To cite this version:**

Théophile Mirabeau Nchare Nom. La mer au service de l'émergence des Etats du golfe de Guinée. 2017. hal-01856736

**HAL Id: hal-01856736**

**<https://hal.science/hal-01856736>**

Submitted on 13 Aug 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement*  
**(CAPED)**



**Théophile Mirabeau NCHARE NOM**

---

**La mer au service de l'émergence des États du golfe de  
Guinée : Oser une géographie maritime de l'émergence**

*In : Revue Dialectique des intelligences, Dossier, « Penser l'Afrique par ses  
matières premières », n° 003, Premier semestre 2017, pp. 40-66.*



## La mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée : Oser une géographie maritime de l'émergence

Théophile Mirabeau NCHARE NOM<sup>1</sup>

### Résumé

Cette contribution questionne l'inscription des ressources maritimes dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Dans une société internationale où les enjeux maritimes et littoraux constituent désormais de véritables vecteurs d'essor économique, l'intérêt de cette réflexion est d'évaluer le niveau de prise en compte de la mer dans la gouvernance actuelle et programmatique des États de la région dans leur marche vers le développement. À partir d'une démarche géoéconomique, le résultat révèle des projets d'émergence tournés vers la « continentalité » sans ancrage maritime tant dans l'exploitation des ressources du plateau continental, des ressources vivantes, ou encore des enjeux futurs de la recherche marine. À cet effet, l'auteur postule l'émancipation des États du golfe de Guinée par leurs espaces maritimes.

**Mots clés :** Émergence, Géoéconomie, Golfe de Guinée, Ressources maritimes, Souveraineté maritime

### Abstract

*This contribution questions the inclusion of maritime resources in the emergence projects of the States of the Gulf of Guinea. In an international society where maritime and coastal issues now constitute real vectors of economic growth, the interest of this analysis is to assess the level of consideration of the sea in the current and programmatic governance of the States of the region in their progress towards development. Based on a geo-economic approach, the result reveals emergent projects aimed at "continentality" without maritime anchoring both in the exploitation of the resources of the continental shelf, in living resources, or in the future challenges of marine research. To this end, the author postulates the emancipation of the States of the Gulf of Guinea by their maritime spaces.*

**Key words:** Emergence, Geo-economy, Gulf of Guinea, Maritime resources, Maritime Sovereignty

---

<sup>1</sup> L'auteur est Docteur/Ph.D en Science politique de l'Université de Yaoundé II et Chercheur Post-doctorant au Centre Africain d'Études stratégiques pour la promotion de la paix et le Développement (CAPED) Yaoundé (Cameroun). Il a publié plusieurs articles et participé à de nombreux colloques. Ses recherches portent sur l'histoire militaire et la géostratégie des océans et des littoraux avec un accent particulier sur la stratégie navale des États du golfe de Guinée.

Les projets d'émergence<sup>2</sup> adoptés par plusieurs États riverains du golfe de Guinée semblent si clairs, cohérents et opérationnels qu'ils relèvent du domaine des évidences acquises des théories de développement, sur lesquelles nul n'est besoin de s'attarder. Formulés par les experts de l'action gouvernementale et adoptés sans véritable débat tant au niveau des représentations parlementaires que de l'opinion publique nationale, tout laisse *a priori* présumer, que l'émergence irait de soi et ne mériterait pas le détour d'un (re)questionnement scientifique. Les rares entreprises à jeter les pans d'une littérature critique à ce propos ont interrogé l'épineuse question des financements<sup>3</sup>, des stratégies<sup>4</sup> et des défis à relever<sup>5</sup> pour que ce « doux rêve ne finisse par s'évaporer »<sup>6</sup>. Pour ces auteurs, en effet, l'émergence s'inscrirait dans des vastes programmes de développement économique, largement inspirés de la trajectoire des pays émergents avec lesquels les États africains entretiennent des relations bilatérales fortes, en l'occurrence le Brésil, la Chine et l'Inde.

Il ya de ce fait une transposition de projets d'émergence qui au delà d'osciller entre extraversion et introversion, se tropicaliseraient et marqueraient un tournant majeur pour l'ensemble de ces pays désormais sous ajustement structurel du Fond monétaire International (FMI). Ce qui est d'ailleurs contradictoire au regard du sens que revêt l'émergence, c'est-à-dire un programme politique et une stratégie économique qui vise comme objectif à terme, une transformation globale des structures économiques et l'amélioration significative des

---

<sup>2</sup> L'émergence économique reçoit des acceptions variées et les pays auxquels sont attribués ce label ont des situations diverses. Pour tenir compte de cette grande variété, l'émergence dans cette étude désigne un saut quantitatif et qualitatif de grande ampleur, durable et peu réversible de nombreux indicateurs qui mettent en évidence une profonde transformation des structures économiques et sociales d'un pays. Sur l'étude conceptuelle de l'émergence lire J. Sgard, « Qu'est-ce qu'un pays émergent ? », in C. Jaffrelot C. (éd.), *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po-L'Express, 2008, pp. 41- 54. Cependant, sur l'analyse théorique et critique du concept d'émergence tel qu'elle est envisagée dans le golfe de Guinée, il est intéressant de se référer à M. Dimé et B. Ba, « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *Journal of African Transformation*, Volume 1, n° 2, 2016, CODESRIA & ECA, 2016, pp. 1-21.

<sup>3</sup> « Émergence des pays africains: La problématique du financement », Colloque international de l'École Bem (Bordeaux école de management), 1<sup>ère</sup> éd.

<sup>4</sup> Voir Christian Modjel, « L'émancipation stratégique du Cameroun et la question de l'Émergence à l'horizon 2015 », Thèse de doctorat/Ph.D en science politique, Université de Yaoundé II, 2017. Voir aussi J. D. Biyoque Bi Ntougou et al, *Stratégies d'émergence des états d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), n° 12, Bruxelles, 7 octobre 2014, 28 p.

<sup>5</sup>Voir G-H. Mbia Yebega, « Les défis de l'émergence africaine », *Géopolitique Africaine*, n° 52, troisième trimestre 2014, pp. 129-136.

<sup>6</sup> Lire à ce sujet J. P. Maze Maze, *Cameroun : "le doux rêve d'émergence": Finira-t-il par s'évaporer ?*, BoD - Books on Demand, 2015, 280 p.



conditions d'existence des populations dans les décennies qui viennent : « *Vision 2020* » pour la Côte-d'Ivoire ; « *Vision 2020* » pour la Guinée équatoriale ; « *Vision 2025* » pour le Bénin, le Gabon, le Congo ; « *Vision 2035* » pour le Cameroun, le *Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035*, etc. De plus, Les lignes de fond de cette course à l'émergence se fondaient sur un dénominateur commun, notamment l'énorme potentiel africain en termes de richesses naturelles. D'où l'inscription des matières premières dans les substrats de la pensée stratégique, entendue comme l'ensemble des manières de penser et d'agir qu'une communauté ou un groupe de communautés, c'est-à-dire l'État, mobilise et promeut dans le but à la fois de maîtriser ses espaces et les relations à entretenir avec d'autres acteurs afin d'assurer les conditions optimales de sa propre existence. Cependant, le retour sous ajustement structurel, faisant suite à une crise économique liée à la chute des prix du pétrole, souligne les dangers d'un calcul stratégique basé sur des fondements rentiers ou spéculatifs.

Il n'est pas alors superflu de rappeler l'enjeu de la conscience géographique dans les choix politiques et stratégiques des États africains. La relation de ces États à leur géographie, gage de la réussite de leur géopolitique d'émergence, appelle à la réflexion. Dans cette orientation, l'émergence est à questionner dans le sens d'une vision du monde associant un objet scientifique et une pratique politique, sur la base d'une situation géographique. À ce propos, Martin Motte écrivait d'ailleurs que la géopolitique réside dans l'association préalable entre la réflexion et la politique de transformation de l'espace en enjeu de progrès au delà de la géographie politique construite sur le potentiel démographique, économique et militaire des nations dans leurs frontières<sup>7</sup>. Et si l'influence de la géographie sur la politique varie d'une société à l'autre en fonction du degré d'évolution technologique et administratif, la considération qu'un peuple porte sur son espace de vie est un point de vue spécifique. Un peuple ne saurait se détacher de son cadre de vie, de son identité et de son histoire qui définissent ses modèles d'interprétations scientifiques, philosophiques et téléologiques. La pluralité des représentations portées sur les éléments spatiaux-environnés entraîne aussi une pluralité des représentations de l'environnement en relation avec une politique qui amène les peuples à s'interroger et à s'intégrer dans leur espace<sup>8</sup>. Un attachement naturel vis-à-vis de son territoire qu'il soit hostile ou non, abritant ou non des ressources, dégage une conscience géographique qui permet aux

---

<sup>7</sup> M. Motte, « Une définition de la géostratégie », *op. cit.*, p. 11.

<sup>8</sup> Ladis K.D. Kristof, *Les origines de la géopolitique son évolution*, Traduit de l'Américain par Martin Motte, [http://www.stratisc.org/pub\\_kristof\\_tdm.html](http://www.stratisc.org/pub_kristof_tdm.html) (consulté le 11 avril 2017), p. 17.

peuples de ne plus voir en l'espace un simple milieu de vie, mais un enjeu de vie et une ressource de puissance.

La géographie est de ce fait la discipline de construction de l'identité nationale, de l'adaptation des nations à leur cadre de vie, le substrat géopolitique, géostratégique et géoéconomique de leur développement et de leur projection vers l'avenir. Elle vise la construction d'un savoir-penser l'espace et une fabrique de la conscience nationale autour des problématiques spatiales d'une nation ou d'un peuple<sup>9</sup>. Deux figures d'analyse sont couramment émises dans le rapport entre les sociétés humaines et leurs territoires, d'une part des rapports disproportionnés qui se traduisent par la pauvreté et d'autre part des rapports proportionnés par la planification, la mise en valeur, la croissance et le développement. Dans les deux cas, la géographie demeure le creuset des modèles de transformation de l'espace au mieux des intérêts politiques et stratégiques des États. Qu'elle serve à faire la guerre<sup>10</sup> ou la paix<sup>11</sup>, la géographie inspire, influence et détermine la politique intérieure et extérieure des États. « *La politique des États est dans leur géographie* » disait jadis Napoléon<sup>12</sup>. Le Chancelier allemand Otto Von Bismarck déclarait, lui aussi, qu' « *il n'y a qu'une chose qui ne change pas dans la politique des États et c'est la géographie* »<sup>13</sup>. Un État est donc appelé à faire la politique de sa géographie.

Les États du golfe de Guinée<sup>14</sup> se sont-ils appropriés de ce rapport intuitif entre l'espace, le territoire, la géographie et la puissance dans leur projet d'émergence ? Telle est la question centrale de cette

---

<sup>9</sup> Sur ce sujet lire J-L. Klein et S. Laurin, *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, 258 p (spéc., pp. 7-15) ; I. Laboulais-Lesage, « Former une conscience géographique nationale : Le rôle des périodiques savants dans la diffusion des savoirs spatiaux pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 2004, vol. 338, n° 338, pp. 53-74 ; S. Genevois et Y. Carlot, « Quel éveil des consciences dans l'enseignement de l'histoire - géographie ? », Conférence-débat, Association des libres penseurs (Bourg-en-Bresse), 29 avril 2010.

<sup>10</sup> Y. Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187 p.

<sup>11</sup> Du 30 septembre au 3 octobre 2004, en marge du Festival international de géographie de Saint-Dié, une table ronde est organisée par l'ADFIG (Association pour le Développement du Festival International de Géographie) sur le thème « A quoi sert la géographie ? A construire la paix ».

<sup>12</sup> Cité par P. Buhler, « Puissance et géographie au XXI<sup>ème</sup> siècle », *Géoéconomie*, vol.1, n° 64, 9 avril 2013, p. 1-6 (spéc., p.1).

<sup>13</sup> Cité par H-C. Bégarie, « Qu'est-ce que la géostratégie ? », *op. cit.*, p. 3.

<sup>14</sup> Pour notre propos, le golfe de Guinée est envisagé ici dans son acception la plus large, c'est-à-dire le rentrant maritime qui s'étend des Pays des Rivières du Sud au Sénégal à l'Angola. Ce cadre d'étude s'étend sur environ 21 355 km de côtes, au-delà des Iles du Cap-Vert, depuis les rivages du désert de sable entre le Sénégal et la Mauritanie au nord, en passant par les côtes des îles et des estuaires de l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau, les côtes lagunaires et aux cordons littoraux du golfe du Benin jusque en Angola.



contribution. L'objectif est d'interroger l'inscription de la mer en tant que ressource stratégique dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Dans une société internationale où les enjeux maritimes et littoraux constituent désormais de véritables vecteurs de conscience géographique et d'essor économique, l'intérêt de cette réflexion est d'évaluer le niveau de prise en compte de la mer dans la gouvernance actuelle et programmatique des États du golfe de Guinée dans leur marche vers l'émergence. L'hypothèse est que ces États demeurent sous l'emprise d'une géographie de l'incertitude<sup>15</sup> qui justifie des projets d'émergence tournés vers la « continentalité » sans véritable ancrage maritime. La méthodologie choisie s'appuie sur la géoéconomie en tant que branche des relations internationales au croisement des sciences économiques, de la géopolitique et de la stratégie<sup>16</sup>. Le premier axe de réflexion consiste à l'analyse des projets d'émergence au crible des enjeux maritimes, tant dans l'exploitation des ressources du plateau continental, des ressources vivantes, ou encore des enjeux futurs de la mer (I). Ensuite l'analyse « ose » une conceptualisation de l'émergence des États du golfe de Guinée par la mer (II).

## **I- UNE VISION « CONTINENTALISTE » DE L'ÉMERGENCE DES ÉTATS DU GOLFE DE GUINÉE**

Les futurs africains<sup>17</sup>, tels que conçus dans les différents programmes d'émergence, se recoupent dans une vision « continentaliste » de l'émergence visant à faire des États du golfe de Guinée des pôles de croissance et de développement les plus

---

<sup>15</sup> Jonh O. Igue, *L'Afrique de l'Ouest : entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude*, Paris, Karthala, 2006, 650 p.

<sup>16</sup> La géoéconomie a été développée aux États-Unis par Edward Luttwak dès 1992 et en France par Pascal Lorot. Ce dernier a par ailleurs créé en 1997 la revue trimestrielle *Géoéconomie* qui anime cette nouvelle approche des relations et des conflits internationaux. Il définit la géoéconomie comme « l'analyse des stratégies d'ordre économique – notamment commercial –, décidées par les États dans le cadre de politiques visant à protéger leur économie nationale ou certains pans bien identifiés de celle-ci, à aider leurs « entreprises nationales » à acquérir la maîtrise de technologies clés et/ou à conquérir certains segments du marché mondial relatifs à la production ou la commercialisation d'un produit ou d'une gamme de produits sensibles, en ce que leur possession ou leur contrôle confère à son détenteur – États ou entreprise nationale – un élément de puissance et de rayonnement international et concourt au renforcement de son potentiel économique et social ». Voir P. Lorot, « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue trimestrielle*, Été 2009, *Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire, pp. 9-18.

<sup>17</sup> L. A. Ben Barka (dir.), *Futurs africains. Vers une émergence durable ?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 2015, 66 p.

prometteurs à l'échelle globale (1) par des scénarios et des défis opérationnels pour une transformation structurelle en vue d'une émergence génératrice d'emplois productifs et décents, et respectueuse de l'environnement (2).

## **1- Une prise en compte marginale des ressources maritimes dans les projets d'émergence**

Les analyses sur l'émergence africaine mettent en évidence trois leviers principaux, dont la gouvernance politique, l'administration publique et la technopole génératrice d'inventions et d'innovations technologiques<sup>18</sup>. L'enjeu, certes louable, car en dissidence avec les théoriciens du «continent sans espoir»<sup>19</sup>, amène les acteurs internationaux à penser l'Afrique depuis les priorités que les Africains se sont données. Les projets d'émergence traduisent, de manière libre et autocentrée, le tour que prendra le « récit africain » tel qu'envisagé dans la « Vision 2063 » de l'Union africaine. Cette vision d'une Afrique maîtresse de son destin a été explicitement intégrée à l'Agenda 2030 du développement durable, adopté en 2015, et qui appelait à éliminer la pauvreté et les diverses formes d'inégalités qui continuent de marquer le continent.

Réservoir non seulement de terres à investir, mais aussi d'énormes richesses et d'une immense classe moyenne en devenir, avide de biens de consommation, le continent entend de ce fait prendre son destin en main. À cela s'ajoute une démographie dynamique, une croissance soutenue de ses économies au cours des années précédentes, des ressources de son sous-sol ou de son inscription toujours plus poussée dans une mondialisation de plus en plus multipolaire. Tel est le substrat définitionnel de l'émergence des États du golfe de Guinée au-delà de leurs spécificités et de leurs déclinaisons.

Si l'on s'attarde sur la vision d'ensemble du Cameroun à l'horizon 2035, élaborée en 2003, puis revue en 2009, plus connue sous le label « *Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* »<sup>20</sup>, l'on se rend vite compte de la finalité continentaliste bien décrite par le *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi*

---

<sup>18</sup> K. Firmin Kinzounza, « Les trois (03) leviers de l'émergence économique en Afrique », *Conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent (quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique)*, Brazzaville, Centre d'Études Stratégiques sur l'Émergence économique et la Gestion Axée sur les Résultats (CESEG), novembre 2013, 30 p. Voir aussi les Actes du Colloque international « L'Afrique émergente : Dynamiques politiques de la croissance et du développement », Université de Genève, 22 -23 septembre 2016. Il est de même de la Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique (CIEA). La 1ère édition a eu lieu du 18 au 20 mars à Abidjan et la 2eme, du 28 au 30 mars 2017.

<sup>19</sup> Voir *The Economist*, mai 2000.

<sup>20</sup> République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, janvier 2009, 76 p.





(DSCE) en l'occurrence la réduction du taux de pauvreté à un niveau résiduel et socialement tolérable, l'accession du Cameroun au statut de pays à revenu intermédiaire et la transformation de l'État en nouveau pays industrialisé<sup>21</sup>. Le programme se décline en étapes, visant dans un premier temps à jeter les bases d'une croissance durable grâce à d'importants investissements dans les infrastructures ainsi qu'à la modernisation de l'appareil de production par le passage d'une économie primaire à une économie industrielle portant la contribution de la production manufacturière à plus de 23 % du PIB, contre 11 % actuellement, et celle du secteur secondaire dans son ensemble (y compris les industries extractives) à plus de 40 % du PIB. Les stratégies de mise en œuvre de cette vision se déclinent dans l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique, l'aménagement du territoire, l'industrialisation, l'intégration régionale et internationale, l'inscription de l'État dans les partenariats avec le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers<sup>22</sup>, etc. Dans l'ensemble, la vision de l'essor du Cameroun entend améliorer significativement le climat des affaires et de la gouvernance, tout en favorisant une croissance inclusive et génératrice d'emplois. De ce sens, l'accélération de la croissance – pensée pour atteindre les deux chiffres en 2017–, doit permettre de doubler le revenu moyen pour faire passer le Cameroun de la classe des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire. À terme, c'est-à-dire en 2035, le pays atteint le stade de pays émergent avec une structure de production et d'exportation à dominance industrielle, stimulée par l'intensification des échanges régionaux et internationaux et bénéficiant d'un système financier capable de mobiliser à l'intérieur comme à l'extérieur, les financements nécessaires à la poursuite de sa croissance<sup>23</sup>.

Il est de ce fait aisé de constater, pour le déplorer, que le projet d'émergence horizon 2035 du Cameroun ne prend que subsidiairement le volet maritime dans sa stratégie d'insertion internationale portée par « *les piliers qui fondent la diplomatie et les relations extérieures dans un monde de plus en plus multi-polaire, pour permettre au pays de tirer profit de sa position stratégique dans le Golfe de Guinée et de son rôle de jonction entre le Nigeria et l'Afrique centrale dans le positionnement géostratégique des puissances industrielles autour du Golfe de Guinée* »<sup>24</sup>. Comme le fait remarquer Samuel Sylvain Ndutumu<sup>25</sup>, les enjeux

---

<sup>21</sup> Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Yaoundé, août 2009, 174 p.

<sup>22</sup> République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, op.cit., pp. 32-45.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>25</sup> S. S. Ndutumu, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 4.

maritimes ont toujours été secondaires pour le Cameroun et les autres États du golfe de Guinée et cela à cause d'une définition « terrestre » des priorités nationales et l'absence d'une véritable culture maritime que dénonçait déjà en 1986 Jean-Pierre Chauveau<sup>26</sup>.

Le constat est aussi valable pour le Congo-Brazzaville qui s'est doté d'une ambitieuse politique de diversification et d'industrialisation de son économie, à travers son « *Programme national de développement (PND) pour la période 2012-2016* ». Cette vision certes stratégique, mais géoéconomiquement tronquée, se décline par « grappes d'activités » qui ciblent le développement de sept domaines dont l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire ; la forêt et les industries du bois ; le pétrole et les hydrocarbures ; les mines ; les bâtiments et les matériaux de construction ; le tourisme et l'hôtellerie ; les services financiers. Au-delà des hydrocarbures, l'on n'a aucun programme sur les autres ressources de la mer. Les autorités congolaises tablaient sur une expansion constante du secteur pétrolier et sur une croissance soutenue (entre 5 % et 10 %) durant les prochaines années, pour conforter les perspectives d'une modernisation et d'une industrialisation grâce à l'essor d'un secteur privé compétitif et créateur d'emplois. Cette projection s'est avérée malheureusement irréalisable à cause de la baisse de la dynamique pétrolière d'une part et d'autre part l'épuisement de la grande majorité des champs pétroliers en production depuis les années 1980.

Cet épuisement des ressources pétrolières justifie la stratégie de diversification économique adoptée par le Gabon dans l'ambitieux projet d'émergence économique à l'horizon 2025 initié par le président Ali Bongo Ondimba en 2009. Le pilier industriel de ce projet repose sur une valorisation locale des matières premières pour une croissance diversifiée, inclusive et durable, en s'appuyant sur la préservation de l'écosystème, la valorisation du potentiel énergétique, minier, forestier, touristique, agricole et agroindustriel du pays. Les enjeux et les ressources maritimes qui devraient participer à l'attrait économique du pays ne sont pas aussi pris en compte.

Quant à la Guinée équatoriale, l'on sait que durant les deux dernières décennies, c'est grâce à la production pétrolière que le pays est devenu un Pays à revenu intermédiaire (PRI), avec le revenu par habitant le plus élevé d'Afrique subsaharienne. La « Vision 2020 » qui définit l'émergence du pays s'appuie donc naturellement sur ses abondantes ressources pétrolières comme levier d'une croissance soutenue, plus inclusive et génératrice d'emplois<sup>27</sup>. Quatre axes sont définis : la mise en place d'infrastructures de classe internationale ; le renforcement du capital humain et l'amélioration de la qualité de vie de

---

<sup>26</sup>J.-P. Chauveau, « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XVe siècle », *Cahiers d'études africaines*, n° 101-102, 1986, pp. 173-235.

<sup>27</sup> Voir le *Plan national de développement économique et social (PNDES) 2008-2020*.



la population ; la diversification de l'économie et la dynamisation du secteur privé ; l'amélioration de la gouvernance au profit des citoyens. Certes le gouvernement équato-guinéen semble conscient des dérives de la dépendance de l'économie du pays aux hydrocarbures. C'est ce qui se déduit des stratégies de diversification économique par un positionnement comme centre régional de transport. D'où les investissements dans l'amélioration des installations aéroportuaires et portuaires<sup>28</sup>. On retrouve un objectif similaire dans le *Plan Sénégal émergent (PSE) 2014 - 2018* qui projette faire du Sénégal un hub logistique industriel régional par la capitalisation des atouts géographiques du pays en le positionnant comme porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest pour les corridors, en particulier pour le Mali<sup>29</sup>.

Le constat dans le golfe de Guinée est donc la focalisation des projets d'émergence sur les enjeux terrestres ou continentaux. La mer n'est évoquée que de manière timide dans la production des hydrocarbures *off-shore* et les transports maritimes<sup>30</sup>. Les scénarios et les défis à relever sont aussi conçus en marge des enjeux prospectifs de la mer.

## **2- Des scénarios et des défis en marge des enjeux prospectifs de la mer**

L'émergence désirée par les États du golfe de Guinée est pensée et conçue sur quatre composantes : politiques, économiques, techniques et sociales. Ces composantes définissent des scénarios et défis en marge des enjeux de la mer. Lors de la première édition de la

---

<sup>28</sup> Les capacités du port de Malabo ont été renforcées pour accueillir les navires de 16 mètres de tirant d'eau et d'une capacité de charge de 10 000 conteneurs. Malabo pourra ainsi servir d'escale aux navires en provenance d'Asie et d'Europe et à destination de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Voir à ce propos le « Emerging Equatorial Guinea » (La Guinée Équatoriale Émergente), Symposium international pour la diversification en Guinée équatoriale, Malabo, 3 et 4 février 2014.

<sup>29</sup> République du Sénégal, *Plan Sénégal émergent PSE 2014 - 2018*, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, 2013 [en ligne] <http://www.gcsenegal.gouv.sn/>, consulté le 10 avril 2017. Dans le même volet, le Plan de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 entend doter la plateforme portuaire d'Abidjan du plus important hub de transbordement de la façade atlantique de l'Afrique. Il y est prévu la construction d'un quai de 1250 mètres fondé à 18 m, avec un terre-plein de 37,5 hectares, pour accueillir aisément des navires de 8500 TEU. Lire à ce propos « L'émergence: Notre projet commun », *Le Magazine officiel de la réforme du secteur de la sécurité*, n°5, Juillet-Août 2015, p. 17.

<sup>30</sup> Dans un article publié en 1998, Albert-Didier Ogoulat dénonçait déjà les dérives de cette posture limitative en vigueur depuis les indépendances. Lire de cet auteur « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », *Noroi, L'Atlantique et les géographes*, n° 180, Octobre-Décembre 1998, pp. 587-607.

Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique tenue à Abidjan du 18 au 20 mars 2016, ces scénarios et défis ont été redéfinis en termes d'exigences.

L'aspect politique traduit la responsabilité éminente de l'État dans l'atteinte de l'émergence. Il s'exprime d'abord dans la définition impérative par les autorités d'une vision cohérente et mobilisatrice de l'avenir à long terme de la société et de l'économie du pays concerné. L'application efficiente de la démocratie et de l'État de droit est nécessaire pour faire agréer le projet par la majorité de la population dans la mise en œuvre des programmes en vue de l'atteinte des objectifs fixés. L'amélioration de la gouvernance est appréciable dans la qualité de la gestion des finances publiques, la création d'un environnement favorable aux entreprises privées créatrices de richesses, le renforcement de l'état de droit, l'amélioration de l'efficacité de la justice sont envisagées pour rendre plus incitatifs les investissements nationaux et étrangers.

D'où l'aspect économique qui s'apprécie au préalable par ces investissements dans les moyens de communication, l'énergie, les secteurs productifs, et font appel aussi bien au secteur public que privé, au développement du capital humain, tant pour élever le niveau général d'éducation du plus grand nombre qu'en mettant en place les formations professionnelles les mieux adaptées pour un nouvel appareil économique plus compétitif dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus ouverte.

Ceci implique pour ces États-candidats à l'émergence des aspects techniques avec des capacités internes de recherche et d'innovation ou, au moins, une captation et une utilisation rapide de nouvelles technologies de pays plus avancés. L'objectif visé est une forte amélioration de la productivité de chaque facteur de production. À cet effet, les politiques visent dans le renforcement du secteur primaire en vue de la résolution des questions de sécurité alimentaire et de hausse du PIB. De même, il est envisagé des transformations structurelles dans l'industrie, en termes de technologies adaptées et de formation des salariés. Enfin, l'aspect social envisage que la croissance générée soit suffisamment inclusive pour gommer les inévitables inégalités. C'est la raison pour laquelle les plans d'émergence sont suivis des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, des politiques d'investissements sociaux contribuant à améliorer le niveau général de satisfaction des besoins de base et d'emploi.

Ces différents aspects ont été résumés dans des slogans fascinants : au Gabon, « *Faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération* » ; en Côte-d'Ivoire, « *L'émergence, un pari sur l'avenir, l'avenir se planifie, l'émergence se construit dans la paix, la sécurité, le*



*dialogue et la cohésion sociale* »<sup>31</sup> ; au Sénégal « *Un Sénégal émergent et solidaire* »<sup>32</sup>, etc. L'on est resté dans les théories classiques de la construction de l'État, bâti sur le socle de la souveraineté sur un territoire circonscrit par des frontières terrestres<sup>33</sup>. Option qui donne malheureusement raison à André Vigarié dont « *les essais et les échecs d'efforts* » d'intégration des États ouest-africains dans la géostratégie des océans qu'il développe dans le chapitre huit de son livre<sup>34</sup>, traduisent grossièrement, les mauvaises fortunes de l'économie maritime dans le continent. Or, l'emprise actuelle de la maritimisation et de la littoralisation sur les économies amène à dire qu'on ne peut pas envisager l'émergence des États du golfe de Guinée en faisant abstraction des enjeux et des ressources maritimes, autant dans l'exploitation des ressources qui sont d'ailleurs vitales pour l'essor de ces États et la réduction de la pauvreté que dans leur politique d'influence dans la géoéconomie mondiale. Il convient alors, pour citer Samuel Sylvain Ndutumu<sup>35</sup>, d'incorporer les ressources maritimes et les nouveaux défis de la mer aux projets d'émergence des pays du golfe de Guinée avec « l'impératif catégorique » d'une refondation stratégique des capacités d'intervention et d'influence en mer. Ce postulat se conforte par la place capitale qu'a occupée le développement des outils maritimes dans l'émergence des États d'Asie du Sud-est. Par la maîtrise de leurs espaces maritimes et le développement d'une diplomatie navale intégrée, ils ont fait de leur façade maritime l'un des centres de gravité de l'économie mondiale.

## II- PENSER L'ÉMERGENCE DES ÉTATS DU GOLFE DE GUINÉE PAR LA MER

Il n'est plus à démontrer l'influence grandissante de la mer dans le progrès économique des nations et dans la géopolitique mondiale. L'essor des États tant riverains que continentaux se définit par un lien étroit entre leur capacité d'intégration de l'économie maritime et leur aptitude à transformer la mer au mieux de leurs intérêts politiques et

---

<sup>31</sup> République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, juillet 2012.

<sup>32</sup> Sénégal (République du), *Plan Sénégal émergent PSE 2014 – 2018*, *op.cit.*

<sup>33</sup>T. Dahou, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », in M-C. Cormier-Salem et T. Dahou, *Gouverner la mer États, pirates, sociétés Politique Africaine*, Le dossier, n° 116 - décembre 2009, pp. 6-22 (spéc., p. 6).

<sup>34</sup> A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des États*, Paris, ISC-Economica, 1995, 417 p. (spéc., pp. 279-295).

<sup>35</sup> S. S. Ndutumu, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXIe siècle*, *op.cit.*, p. 5.

stratégiques. Mahan<sup>36</sup> envisageait déjà en son temps la maîtrise de la mer et de ses ressources comme la principale base de toutes les formes de puissance. Pour lui, se mettre en marge de la mer, c'est se couper du progrès économique et s'enfermer dans la pauvreté, la subordination et l'extraversion économique. Or, aucun État doté d'une conscience stratégique ne peut s'orienter vers ce chemin appauvrissant<sup>37</sup>. Plus grave encore s'il est un État riverain, car ce serait non seulement trahir le nationalisme maritime que lui confère sa géographie<sup>38</sup>. En ce sens, placer la mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée, revient à inscrire l'exercice de leur souveraineté maritime (1) et l'intégration de l'économie bleue (2) parmi les axes stratégiques à suivre.

## **1- L'émergence par une volonté de puissance et l'exercice de la souveraineté maritime**

Dans les plans d'émergence des États du golfe de Guinée, trois axes stratégiques sont adoptés : la consolidation des fondations de l'émergence, le développement des piliers de l'émergence, la prospérité partagée. Les piliers de l'émergence sont la relance de la production pétrolière et l'optimisation des revenus des hydrocarbures et des industries connexes, le développement du potentiel minier, le développement industriel<sup>39</sup>. À ces piliers, il est indispensable de faire de la maîtrise de la mer l'axe stratégique prioritaire ou préalable à l'émergence des États du golfe de Guinée. Ce postulat est soutenu par deux facteurs qui montrent qu'aucune économie ne peut se construire en marge de la mer : la mer comme vecteur de puissance et sa maîtrise comme source de richesses et d'emploi.

Suivant les démonstrations de Mahan, l'utilisation de la mer est le moyen le plus sûr pour parvenir à une "puissance favorable"<sup>40</sup>. À moins que l'on veuille délibérément désinscrire l'émergence économique

---

<sup>36</sup>A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », [www.institut-strategie.fr/PN5\\_VIGARIMAHA.html](http://www.institut-strategie.fr/PN5_VIGARIMAHA.html) (consulté le 23 octobre 2012), p.8.

<sup>37</sup> Le monde actuel fait désormais face ce qu'André Vigarié nommait « l'impossible refus de l'horizon marin ». Devant la maritimisation fulgurante de l'économie mondiale, le resserrement des liens entre les régions du monde par la mer, aucun État et *a fortiori* riverain ne peut sans dommages se développer en marge de la mer. Lire de cet auteur André Vigarié, « L'impossible refus de l'horizon marin », *Défense Nationale*, avril 1981, p.35.

<sup>38</sup> L. Lucchini et M. Voelckel, *Les Etats et la mer. Le nationalisme maritime*, Paris, La Documentation Française, n° 4451-4452, 10 janvier 1978, 435 p (spéc., pp. 10-11 et pp. 29-34).

<sup>39</sup> République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025*, *op.cit.*, p. 2.

<sup>40</sup> A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », *op. cit.*, p. 2.



du processus de constitution de puissance économique<sup>41</sup>, la puissance s'acquiert « aussi » par l'exercice de la souveraineté de l'État en mer (souveraineté maritime) et la maîtrise des mers<sup>42</sup>. L'extension de la souveraineté de l'État sur ses domaines maritimes comme lui concède la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) permet de transformer ses espaces maritimes et ses inestimables richesses au mieux de ses intérêts politiques, stratégiques et de sa géoéconomie. Certes plusieurs États du golfe de Guinée<sup>43</sup> ont élaboré et adopté depuis les indépendances des cadres normatifs et incitatifs pour tirer profit de leur riveraineté et exercer leur souveraineté maritime ; ceci comme le fait remarquer Jean-Pierre Chaveau, à partir du contrôle douanier de la contrebande maritime ou encore en orientant l'exploitation des ressources marines par des incitations économiques et fiscales. Cependant, l'on sait que les domaines maritimes du golfe de Guinée ont été délaissés des programmes de sécurité étatique avec pour conséquence durant les deux dernières décennies, une montée fulgurante de la criminalité maritime et ses dérivés<sup>44</sup> aux conséquences économiques lourdes et handicapantes pour les projets d'émergence économique<sup>45</sup>. Et si les États semblent avoir pris conscience de ces conséquences comme l'illustrent les résolutions du Sommet de Yaoundé<sup>46</sup> et de Lomé<sup>47</sup>, la conception des plans d'émergence en marge

---

<sup>41</sup> M. Dimé et B. Ba « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *op.cit.*, pp.3-11.

<sup>42</sup> H. Coutau-Begarie, (dir.), *La lutte pour l'empire de la mer. Histoire et stratégies maritimes*, Paris, ISC- Economica, 1995, 338 p.

<sup>43</sup> J.-P. Chauveau, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. (Ile partie. L'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche de 1955 aux premières années de l'Indépendance) », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n° 1-2, 1989, pp. 259-275.

<sup>44</sup> *International Crisis Group, Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, Program Report, n° 195, 12 décembre 2012.

<sup>45</sup> D'après la présentation générale faite au Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, la pêche illicite et non déclarée fait perdre aux États de la région 10 à 23 milliards de dollars américains et la valeur du pétrole siphonné ou piraté est estimée à 100 milliard de dollars depuis 1960. De plus, l'on enregistre en moyenne un acte de piraterie par semaine qui a fait baisser annuellement de 4,1% l'expédition des marchandises en vrac dans la région.

<sup>46</sup> Voir à ce sujet le :

- Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, Yaoundé, 24-25 juin 2013.
- Mémoire d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États de la CEEAC, de la CEDEAO et de

de la souveraineté maritime traduit, malheureusement, un déficit de projection et d'encrage économique sur la mer. Or en 2012, l'Union africaine à travers la *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*<sup>48</sup>, a appelé les États africains à placer la mer au service de leur projet de développement. Interpellation déjà faite en 1983 par l'UNESCO qui écrivait : « *La mer est la matrice originelle. Les acquisitions les plus récentes de la science tendent à confirmer l'adage. De même que les plus audacieuses avancées de la technologie moderne conduisent à un corollaire : la mer est l'avenir de la terre. Entre ces deux constatations, de l'abîme du passé au vertige du futur, s'enserme l'histoire de l'humanité, inséparable du destin des océans* »<sup>49</sup>. À ce sujet, Emmanuel Desclèves, chercheur à l'Académie de marine, s'interrogeait en ces termes:

Supposons que l'on vous pose la question d'un pari sur l'avenir, à trente ou a fortiori cinquante ans. En d'autres termes, quelle est notre vision stratégique ? Où est l'avenir de nos enfants et dans quoi faut-il nous investir en priorité aujourd'hui pour rendre possible ce futur souhaitable ?

D'où viendront les ressources supplémentaires (énergie, matières premières, nourriture, médicaments...) dont nous aurons besoin dans trente ans ? Où sont nos réserves potentielles et nos marges de manœuvre ? Où va-t-on désormais chercher du pétrole et du gaz ? Où se développent principalement les énergies renouvelables ? Où trouver l'eau douce et le surcroît de protéines nécessaires à l'alimentation humaine dans dix ans ? Où sont les matières vivantes qui permettent d'élaborer de nouveaux médicaments ? Où va-t-on exploiter de nouvelles richesses minières ? Une réponse unanime : en mer<sup>50</sup>.

Assez logiquement, le constat est que cette place incontournable de la mer dans les projets de développement ne peut se capitaliser sans un réel exercice de la souveraineté de l'État sur ses espaces maritimes vu que la souveraineté maritime implique des dispositifs de défense dont l'absence transforme la riveraineté en facteur de vulnérabilité et de sous-développement<sup>51</sup>. Il convient alors pour les États du golfe de Guinée de tirer les leçons de leur expérience en sûreté et sécurité

---

la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, Yaoundé, 24-25 juin 2013.

<sup>47</sup> *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement*, Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.

<sup>48</sup> Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, Addis-Abeba, 7 décembre 2012, 35 p.

<sup>49</sup> Le Courrier de l'UNESCO, *Civilisations de la mer*, décembre 1983, 48 p (spéc., p.3).

<sup>50</sup> E. Desclèves, « L'économie maritime ? », *La Revue Maritime*, n° 494, Septembre 2012, pp.118-121 (spéc., p. 119).

<sup>51</sup> T. M. Nchare Nom, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe du Guinée*, Thèse de doctorat/Ph.D en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II-Soa, 2015, 415 p.





maritimes pour mieux exploiter leurs richesses maritimes<sup>52</sup>. Il n'est plus à démontrer que ces ressources, aussi bien les hydrocarbures que les ressources halieutiques, sont exploitées de manière opaques par les grandes multinationales occidentales désormais en concurrence accrue avec les nouveaux acteurs internationaux, notamment asiatiques.

Par ailleurs, au-delà de la maîtrise de la mer comme vecteur d'émergence et de puissance, il est indispensable pour les États du golfe de Guinée de développer leurs infrastructures portuaires pour faire du golfe de Guinée une façade maritime d'appoint de la géoéconomie mondiale<sup>53</sup>. De même, considérant que 92% du commerce international se fait par les océans et les mers, le professeur Vigarié envisageait le commerce par la mer comme le fondement de toutes les formes de la puissance<sup>54</sup>. Plus un État est puissant par sa capacité d'exploitation de la mer, plus sa marginalisation du commerce maritime est susceptible de le ruiner. C'est en ce sens que le blocus trouve sa pertinence en tant que moyen de coercition visant à empêcher une unité politique d'échanger, de communiquer avec l'extérieur ou tout simplement d'utiliser la mer à des fins politiques ou stratégiques. Quelle que soit la situation géographique des États, côtiers ou enclavés, l'emprise de la mer est devenue, plus que par le passé, un déterminant de leur politique extérieure et de leur essor géoéconomique. Ce primat s'impose aux États eu égard à la navigation, à l'exploitation des richesses de la mer, mais surtout aux exigences de sécurité économique liée à la participation à l'import-export<sup>55</sup>. Cette maritimisation de l'économie et des activités humaines accompagnée d'ailleurs par une forte littoralisation<sup>56</sup> donne davantage raison à Sir Walter Raleigh qui en 1600, déclarait : « *celui qui commande la mer commande le commerce*

---

<sup>52</sup> C. Ukeje et W. Mvomo Ela, *Approche africaine de la sécurité maritime : cas du golfe de Guinée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2013,

<sup>53</sup> Une façade maritime désigne une série d'infrastructures portuaires alignées le long d'un littoral, desservant un territoire terrestre économiquement très développé, permettant à ce dernier d'échanger avec les autres territoires et le grand large. Le développement des infrastructures portuaires étant lié au développement économique de l'*hinterland* et à la production industrielle, les principales façades maritimes qui structurent le commerce mondial se trouvent dans les pôles de la Triade : l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie de l'Est. Toutefois, des façades plus modestes émergent dans d'autres territoires, notamment dans le Sud-est du Brésil, les deux façades indiennes, les deux façades australiennes et le nord Maghreb. Sur ce sujet, lire F. Paillat et J-C. Delma, « Les espaces maritimes : approche géostratégique », Thème 2 – Les dynamiques de la mondialisation (18-20 heures), Cours d'Histoire et de géographie, LMA, 2012-2013, 6 p.

<sup>54</sup> A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des États*, op.cit, pp. 20-36.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> A. Vigarié, « Maritimité, maritimisation, littoralité, des concepts et des méthodes », in F. Peron et J. Rieucou (dir.), *La Maritimité aujourd'hui, Annales de Géographie*, T. 106, n°595, 1997, pp. 330-331.

; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde, et par conséquent le monde lui-même »<sup>57</sup>. Cette déclaration indique l'atemporalité des enjeux de la mer tant par rapport au temps qu'au cadre spatial. Au cours des siècles, les États stratégiquement émancipés n'ont pas cessé d'exploiter les atouts géographiques, géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques offerts par les océans et les mers. Sur la scène internationale, l'équilibre des puissances économiques dépend désormais de la proportionnalité de l'exploitation, de la distribution des ressources océaniques, des flux d'échanges transocéaniques et des forces navales qui les régulent. C'est du moins ce qui a amené Mahan à déclarer: « si l'on veut ruiner la puissance maritime de l'adversaire, couper ses communications [...] tarir avec son commerce la source de ses richesses, rendre possible la clôture de ses ports, l'objectif des attaques doit être la force militaire organisée qu'il entretient sur mer, c'est à dire sa marine »<sup>58</sup>. Cette géostratégie et géoéconomie maritime s'est davantage concrétisée avec la mondialisation des échanges internationaux qui fondent l'émergence ou tout simplement le progrès économique des nations, non seulement sur leurs appareils de production, mais aussi sur leurs infrastructures portuaires et systèmes de littoralisation. En tant que points d'entrée et de sortie des marchandises, les littoraux et les ports permettent de faire le lien entre espaces terrestres et maritimes. Dans le contexte actuel, les activités économiques se sont densifiées, faisant des ports et des littoraux des lieux privilégiés de production et de stockage. Il faut désormais partir du littoral pour maîtriser le commerce mondial et la mer. À cet effet, les États qui maîtrisent la mondialisation sont ceux qui sont prépondérants dans le commerce maritime et qui abritent sur leurs façades maritimes, les plus grandes zones portuaires et les métropoles les plus importantes. Aussi bien des grandes puissances que des puissances émergentes, elles se projettent sur la scène mondiale à partir de leurs littoraux, à la fois pour les échanges et la recherche des ressources indispensables à la construction et/ou la consolidation de leur puissance. Les façades maritimes se sont constituées en pôles d'attraction. Elles influencent l'organisation du monde, les grands flux de personnes, de capitaux et de marchandises. Sur leurs plaines côtières, les pays stratégiquement émancipés y ont développé un système industriel, agropastoral et piscicole qui leur permet de dominer les échanges des produits de base et de biens d'équipement. Bravant parfois l'hostilité de la nature, ils gagnent des terres sur la mer, en créant des polders comme au Pays-Bas, des digues et de canaux de drainage comme en Chine et au Japon, de vastes domaines au bord de la mer pour l'aquaculture comme dans l'UE et dans la zone pacifique. Les

---

<sup>57</sup> Cité par V. Chèze et al., « L'enjeu des mers et des océans dans l'accroissement de puissance : le cas de la chine », *École de guerre économique*, décembre 2007, p. 5.

<sup>58</sup> A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », *op. cit.*, p. 8.



littoraux deviennent alors des points d'ancrage de gazoducs, d'oléoducs et de fibres optiques<sup>59</sup>.

De ce fait, dans le golfe de Guinée, l'analyse amène à voir que les projets d'émergence ne pourront se concrétiser sans une réelle jonction entre exploitation maritime et littorale, croissance et développement économique. De nombreuses études ont démontré les corrélations qui existent entre la sous-exploitation des atouts et ressources naturels, le sous-développement, la pauvreté, les conflits politiques et l'insécurité humaine en Afrique<sup>60</sup>. Considérant que désormais, se sont vers les littoraux que les populations se dirigent en quête de sécurité sociale et de mieux vivre, la maîtrise des littoraux et des façades maritimes constituera le principal défi des États du golfe de Guinée dans les prochaines années. Cette dynamique induite de la littoralisation conduit à redéfinir le concept de sécurité humaine. Elle est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure dans l'agenda politique international car non seulement les populations continentales affluent vers les littoraux<sup>61</sup>, les transforment par l'économie du crime et du vice lorsqu'ils n'y trouvent pas des voies normales d'insertion socio-économique, mais aussi internationalisent la nuisance par l'immigration clandestine, la criminalité transfrontalière et transocéanique. Inverser cette tendance corrosive au projet d'émergence revient ainsi à l'adoption d'une véritable politique maritime et littorale qui partira d'une pédagogie des espaces maritimes pour faire des littoraux du golfe de Guinée une façade maritime sûre, efficacement intégrée au commerce international, propice à la paix, à la sécurité humaine et au développement économique.

---

<sup>59</sup> Sous la Mer du Nord et sous la Mer Baltique, le projet « *Nord Stream* » sur la construction d'un gazoduc de 917 km reliant la Russie à l'Allemagne est opérationnel depuis 2010. L'explosion des forages sous-marins a multiplié le nombre d'îles métalliques ou artificielles, notamment dans les mers peu profondes, telle que la Mer du Nord (la moins profonde, 40 m maximum). Des "péninsules portuaires" qui servent à adapter les ports anciens aux nouvelles dispositions de la logistique sont construites, à l'exemple du port artificiel d'Antifer du Havre, créée spécialement pour les *supertankers*. Un autre exemple est l'aéroport *off-shore* pour résoudre le problème de l'extension de la capacité des gros porteurs comme l'A-380 qui nécessite un espace d'atterrissage de 3 km plat. L'aéroport de Kansai dans la baie d'Osaka en est la principale illustration.

<sup>60</sup> Voir P. Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in *Afrique contemporaine*, 2006/2 n° 218, p. 33-47. Lire aussi G. Ayittey, *Les blocages au développement de l'Afrique*, Paris, Institut Euro, 1992, 29 p. ; OIT, « Fiche documentaire n° 5: Afrique, l'insécurité aggrave la pauvreté », Programme OIT sur la sécurité socio-économique ; Commandant Kpatcha Yod, « La problématique de la sécurité en Afrique de l'ouest autour du concept de la sécurité humaine », in *Revue défense Nationale*, Tribune, 14 avril 2011, pp. 1-4.

<sup>61</sup> D. Noin, « La population des littoraux du monde », *L'information géographique*, vol. 63, n° 2, 1999, pp. 65-73.

Encore faut-il faire remarquer que le Golfe de Guinée s'inscrit dans la redéfinition envisageable des flux maritimes, car la région constitue depuis le début des années 2000, une zone d'importance stratégique dans la géoéconomie mondiale et fait figure de pivot dans l'*aggiornamento* des transports maritimes en Atlantique-Sud<sup>62</sup>. Après une longue période de vains essais sur les problématiques de paix, de sécurité et de développement, marquées par des résolutions circulaires qui débouchent assez souvent sur la résurgence des menaces et la marginalisation continuelle de ces États des sphères internationales de décision, il est intéressant pour eux de chercher dans leur riveraineté les voies d'une redéfinition de leur rapports à leur géographie. Puisqu'il s'agit là d'une question politique ils devront s'arrimer aux principes de l'économie bleue pour une exploitation durable de leurs domaines maritimes.

## **2- L'émergence par l'économie bleue**

Le concept d'économie bleue repose sur le fondement théorique selon lequel la bonne santé des eaux douces et des écosystèmes océaniques ouvre la voie à une économie basée sur l'eau et qu'elle garantit aux îles et aux pays côtiers comme aux pays enclavés le bénéfice de leurs ressources naturelles. L'économie bleue requiert une approche intégrée, holistique et participative incluant la dimension du progrès social dans l'utilisation et la gestion durables des ressources maritimes dans une Afrique plurielle<sup>63</sup>. Elle s'entend comme un usage durable et une gestion conservatoire des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources qui leur sont associées. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui est centrée sur l'écosystème et incorpore les principes du développement durable énoncés dans le rapport des Nations Unies « *Une Économie verte dans un Monde bleu* » qui prend en compte les trois piliers (environnemental, économique et social) de la durabilité mis en exergue dans le document final de Rio+20, « *L'Avenir que nous voulons (2012)* », ainsi que le programme quinquennal d'action des Nations Unies 2012-2016. Elle implique une série d'activités telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie et toutes les filières du secteur minier sous-marin.

L'approche de l'économie bleue comme vecteur d'émergence et moteur du développement est prescrite dans le projet de l'Union africaine intitulé « *Agenda 2063 — L'Afrique que nous voulons* ». Or, s'il

---

<sup>62</sup> T. M., Nchare Nom, « Le Golfe de Guinée face aux enjeux des nouvelles routes maritimes », in Delfour-Samama O., Leboeuf C., et Proutière-Maulion G., (dir.), *Nouvelles routes maritimes : origines, évolutions et perspectives*, Paris, Éditions A. Pedone, 2016, pp. 147-168.

<sup>63</sup> Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, 2016, 114 p (spéc., p. 7).



est vrai que dans leurs plans d'émergence, certains États du golfe de Guinée ont intégré la préservation des écosystèmes dans leur projet<sup>64</sup>, il demeure que les stratégies d'économie bleue peinent à se réaliser, au regard du manque de conviction et de volonté politique. Or, pour l'Union africaine, l'économie bleue est la « *nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique* »<sup>65</sup>. Les ressources naturelles des étendues marines et aquatiques du golfe de Guinée sont largement sous-exploitées ou bradées en dépit de leur contribution potentielle à un développement durable et inclusif. Il revient pourtant aux États de la région d'aller au-delà du discours politique, de dépasser la perception de l'économie « bleue » comme un paramètre de l'économie pour l'envisager comme un patrimoine géographique, social et culturel de l'État. Pour transformer la mer au mieux des plans d'émergence, il importe de mieux capitaliser les immenses potentialités d'investissement et de réinvestissement dans les domaines marin et aquatique de la région, et les bénéfiques à tirer du paradigme d'un développement bleu durable qui tournerait le dos aux prélèvements illégaux, à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles par la pollution pétrolière, le braconnage maritime et la pêche illicite et non déclarée qui causent aux États africains de graves préjudices économiques. Exploitées rationnellement et correctement reversées aux plans d'émergence, les ressources maritimes des États du golfe de Guinée peuvent constituer une source de richesse capitale, et propulser le continent sur la voie du développement durable. D'après Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'économie bleue offre d'énormes potentialités à l'émergence et au de développement de l'Afrique. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime par exemple que l'énergie renouvelable des océans pourrait satisfaire 400 % de la demande mondiale actuelle d'électricité. En 2010, selon d'autres estimations, le chiffre d'affaire des activités liées au monde de la mer s'est élevé à 1 500 milliards d'euros, et il se montera chaque année à 2 500 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Les États du golfe de Guinée doivent donc à l'évidence adopter des stratégies holistiques et cohérentes pour exploiter le plein potentiel de l'économie bleue. Elle concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, et surtout les mers et

---

<sup>64</sup> Voir le programme « Gabon vert » contenu dans le *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, *op.cit.*, pp. 83-103. Il va de même avec les stratégies de développement durables du *Plan Sénégal émergent PSE 2014 - 2018*, *op.cit.*, p. 3.

<sup>65</sup> Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, *op.cit.*, p. xi.

les côtes. Les principales branches de l'activité maritime dans la région sont basées sur les ressources marines et aquatiques dont la pêche artisanale, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le secteur portuaire, le secteur minier et le secteur de l'énergie pétrolière. L'approche de l'économie bleue comme vecteur de progrès économique insiste aussi sur les interconnexions entre ces activités et les autres secteurs, elle prend en compte les filières émergentes et porteuses d'avenir, et intègre d'importantes considérations sociales comme l'égalité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, la réduction de la pauvreté, la préservation des ressources ou encore la création d'emplois. Encore faut-il noter que les poissons sont un apport vital à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains. La pêche fournit un revenu à plus de dix millions d'entre eux. L'économie bleue promeut la conservation des écosystèmes marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources. Elle se fonde sur les principes d'équité, de développement avec faible émission de carbone, d'efficacité énergétique et d'inclusion sociale. Le concept intègre la dimension sociale d'une transformation structurelle du continent par un développement intégré, ainsi qu'une meilleure coopération et coordination régionales des politiques. C'est certes pour cette raison que l'économie bleue a été unanimement envisagée dans l'Agenda 2063 de l'UA, comme « *le futur de l'Afrique* » et reconnue comme catalyseur de sa transformation socioéconomique. Bien plus, l'on sait qu'en 2015, l'UA a lancé la *Journée africaine des mers et des océans*, désormais célébrée le 25 juillet, ainsi que la *Décennie des mers et océans 2015-2025*, symboles de ralliement à la cause maritime dans l'émergence des États africains et leur intégration dans la société internationale.

## **Conclusion**

Les plans d'émergence des États du golfe de Guinée, qui se situent, dans la tension entre continentalité et maritimité à mi-chemin entre prise en compte *de facto* et marginalisation des ressources et des enjeux de la mer, s'apparentent à une survivance des stratégies et modèles de développement adoptés au lendemain des indépendances, sans de réelles (r)évolutions épistémologiques, théoriques, institutionnelles, stratégiques et en déphasage avec les programmes



d’émergence tels qu’ils ont été conçus et réalisés par les États émergents d’Asie du Sud-est ou d’Amérique latine<sup>66</sup>.

Les programmes de valorisation des hydrocarbures *offshores* et la mise en place d’infrastructures portuaires de classe internationale qui n’est pas pour autant une innovation des plans d’émergence, les placent dans une position ambivalente, entre l’incorporation ambiguë des projections maritimistes régionales impulsées par l’UA<sup>67</sup> et un rejet net des enjeux futurs de la mer comme vecteurs d’émergence. Cette ambivalence reflète des tiraillements entre la conception classique de l’État tourné vers son espace et ses ressources terrestres et l’État actuel soumis aux lois de la maritimisation et de la littoralisation des économies et des activités humaines.

---

<sup>66</sup> Mamadou Dimé et Boubacar Ba notent ainsi que « [...] les pays ayant rejoint le camp des émergents ont su miser sur les atouts de l’exportation de biens manufacturés (Chine devenue l’atelier du monde), ou de biens à haute valeur ajoutée (Brésil) et la financiarisation de l’économie pour impulser leur dynamique d’émergence. [...] De ce point de vue, [les plans d’émergence des États du golfe de Guinée ne sont] qu’une version « tropicalisée » et « remise au goût du jour » des vieilles recettes néolibérales qui ont jusqu’ici fourni de socle aux politiques publiques. Cette faiblesse est d’ailleurs renforcée par son élaboration par un cabinet de consultance fonctionnant davantage dans une logique de « politiques prêtes à appliquer » et selon une démarche de « copier-coller » entre les plans des différents pays ayant sollicité leur expertise. Ces recettes consistent en la création d’un environnement suffisamment attractif surtout pour les entreprises étrangères (au détriment des systèmes de protection sociale et des entreprises locales ?), la systématisation des partenariats public-privé (une forme de subvention de l’argent public pour les entreprises privées ?) et l’affaiblissement de l’État ». Voir de ces auteurs « L’émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *op.cit.*, p. 17. Jean Delors Biyoque Bi Ntougou renchérit en affirmant que : « Conçus pour impulser le progrès social, notamment par le renforcement du capital humain, les différentes stratégies politiques et institutionnelles envisagées par les aspirants émergents sont porteuses de nombreux espoirs, mais ne sont pas dépourvues d’écueils. [...] le modèle des Zones économiques spéciales (ZES), inspiré de la trajectoire chinoise notamment, et plébiscité par le Gabon et le Congo comme outils de diversification économique, fait encore débat. Son mécanisme reposant sur l’attractivité des capitaux extérieurs par des incitations fiscales, peut aussi être vu comme une cause de perte de revenu, car les entreprises qui y seront installées bénéficieront de généreuses exonérations fiscales. Comme préalable à sa réussite, le modèle suppose l’amélioration du climat des affaires d’une part, l’amélioration des capacités de transformation en amont et en aval des produits de base, pour leur donner une réelle valeur ajoutée, d’autre part. Il suppose toutefois aussi l’émergence d’un entrepreneuriat local et une industrie manufacturière locales en lieu et place des seules importations des produits issus des émergents ». Voir de cet auteur *Stratégies d’émergence des états d’Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, *op.cit.*, p. 27.

<sup>67</sup> Voir Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, *op.cit.* Voir aussi la *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement* adoptée au terme du Sommet extraordinaire de l’Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.

La place squelettique accordée à la mer handicape fortement ces projets d'émergence et exclue leur issue de la géopolitique des pays émergents telle qu'étudiée par Delannoy<sup>68</sup>. Dans ce contexte, et au-delà du phénoménal et du suivisme programmatique<sup>69</sup>, les États du golfe de Guinée doivent assumer leur géographie d'États riverains et placer leurs domaines maritimes au service de leur émergence. Leur riveraineté doit être intériorisée comme un atout, un enjeu de puissance d'avenir et l'opportunité d'exorciser l'État de sa territorialité continentale désormais flétrie par les anathèmes d'une économie de développement qui interpelle plus qu'elle ne solutionne<sup>70</sup>. En tout état de cause, l'évidence est que l'exercice par les États du golfe de Guinée de leur souveraineté maritime doit constituer l'un des axes stratégiques de leur émergence. Cette souveraineté maritime leur permettra d'inventorier les ressources de leurs domaines maritimes et de les placer au service de leur émergence par delà les hydrocarbures qui n'ont jusqu'ici qu'alimenté conflits et pauvreté<sup>71</sup>. L'extension de la souveraineté de l'État en mer en tant que matérialisation de sa conscience géographique et géoéconomique, lui permettra d'assurer ses prérogatives régaliennes en mer, de lutter efficacement contre la criminalité maritime et de faire de la mer un pilier de son devenir économique, tel qu'énoncé par l'Agenda 2063 de l'UA.

Nous pouvons de ce fait estimer avoir atteint l'objectif poursuivi dans cet article, celui de montrer la pertinence de l'inscription de la mer en tant ressource stratégique dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée. L'hypothèse de départ est valide, car il est clair qu'à l'état actuel des choses, l'émergence des États du golfe de Guinée n'est sérieusement envisageable que si elle dissipe le sentiment de l'État-terrien que la plupart de gouvernants africains éprouvent, plus à tort qu'à raison, car les dividendes de l'action de l'État en mer sont plus importantes que celles terrestres dans un contexte international de maritimisation des économies et des activités humaines. L'on doit substituer à ce sentiment d'État-terrien, la logique de l'interpénétration entre les espaces de souveraineté de l'État, et leur complémentarité dans son progrès et son intégration dans l'économie monde. Il est même des principes de l'économie bleue qui doivent nécessairement être incorporés aux projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Des recommandations ayant été déjà faites au sujet de la sûreté et la

---

<sup>68</sup> S. Delannoy, *La Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 192 p.

<sup>69</sup> C. Jaffrelot, « Le phénomène des pays émergents », *Revue constructif*, n°21, novembre 2008, pp. 1-3.

<sup>70</sup> A. Piveteau et E. Rougier, « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation* [En ligne], n°7, 1er semestre, 2010. URL : <http://regulation.revues.org/index7734.htm>, consulté le 20 août 2014.

<sup>71</sup> M. Kounou, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, éd. Clé, 2006, 137 p.





sécurité maritimes dans le golfe de Guinée<sup>72</sup>, l'on s'en tiendra aux recommandations visant spécifiquement à mettre les ressources et enjeux de la mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée :

- 1- Refondre les projets d'émergence et les adapter à l'action de l'État en mer car un pays émergent est avant tout un pays influent dans l'économie maritime.
- 2- Intensifier la pédagogie des espaces maritimes des États afin de démystifier la mer de ses présupposés et renforcer la conscience géographique des citoyens et des gouvernants ouvrant la voie à un nationalisme maritime porteur de progrès et de développement.
- 3- Renforcer les moyens et améliorer la coordination entre de toutes les administrations qui interviennent dans les activités maritimes et littorales (marine, douane, ministères des mines, de l'eau et de l'énergie, de l'environnement, la sûreté nationale, la gendarmerie, etc.).
- 4- Développer une économie portuaire et maritime au service de la stratégie de réduction de la croissance et l'emploi avec une attention particulière sur la situation des populations riveraines dans la perspective de favoriser leur épanouissement. Il est aussi urgent de valoriser la marine marchande des États du golfe de Guinée.
- 5- Intégrer dans les différentes visions d'émergence la construction des États dotés d'une façade maritime dominante au service de l'intégration sous régionale et régionale.

## Bibliographie

Ayittey G., *Les blocages au développement de l'Afrique*, Paris, Institut Euro, 1992, 29 p.

Bégarie Hervé-Couteau., « Qu'est-ce que la géostratégie ? », *Stratégie*, n° 50, 1991, [http://www.stratisc.org/strat\\_050\\_291-QU%27EST.html](http://www.stratisc.org/strat_050_291-QU%27EST.html)

Biyoque Bi Ntougou Jean Delors et al, *Stratégies d'émergence des états d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), n° 12, Bruxelles, 7 octobre 2014, 28 p.

---

<sup>72</sup> T. M. Nchare Nom, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe du Guinée*, op.cit., pp. 300-356.

Buhler P., « Puissance et géographie au XXI<sup>ème</sup> siècle », *Géoéconomie*, vol.1, n° 64, 9 avril 2013, p. 1-6.

Chauveau Jean-Pierre, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. IIe partie. L'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche (de 1955 aux premières années de l'Indépendance) », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n° 1-2, 1989, pp. 259-275.

Chauveau Jean-Pierre, « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XVe siècle », *Cahiers d'études africaines*, n° 101-102, 1986, pp. 173-235.

Chèze V. et al., « L'enjeu des mers et des océans dans l'accroissement de puissance : le cas de la chine », *École de guerre économique*, décembre 2007, p. 5.

Commandant Kpatcha Yod, « La problématique de la sécurité en Afrique de l'ouest autour du concept de la sécurité humaine », *Revue défense Nationale*, Tribune, 14 avril 2011, pp. 1-4.

Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, 2016, 114 p.

Coutau-Begarie Hervé, (dir.), *La lutte pour l'empire de la mer. Histoire et stratégies maritimes*, Paris, ISC- Economica, 1995, 338 p.

Delannoy Sylvia, *La Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 192 p.

Desclèves Emmanuel, « L'économie maritime ? », *La Revue Maritime*, n° 494, Septembre 2012, pp.118-121.

*Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*, Yaoundé, août 2009, 174 p.

Hugon Philippe, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in *Afrique contemporaine*, 2006/2 n° 218, p. 33-47.

Igue Jonh O., *L'Afrique de l'Ouest : entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude*, Karthala Éditions, 2006, 650 p.

*International Crisis Group, Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, Program Report, n° 195, 12 décembre 2012.

Jaffrelot Christophe., « Le phénomène des pays émergents », *Revue constructif*, n°21, novembre 2008, pp. 1-3.

Kitsoro Firmin Kinzounza, « Les trois (03) leviers de l'émergence économique en Afrique », *Conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent (quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique)*, Brazzaville, Centre



d'Études Stratégiques sur l'Émergence économique et la Gestion Axée sur les Résultats (CESEG), novembre 2013, 30 p.

Klein Juan-Luis et Laurin Suzanne., *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, 258 p.

Kounou Michel, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, éd. Clé, 2006, 137 p.

Laboulais-Lesage I., « Former une conscience géographique nationale : Le rôle des périodiques savants dans la diffusion des savoirs spatiaux pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française* », Année 2004, vol. 338, n° 338, pp. 53-74.

Lacoste Yves., *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187 p.

Ladis K.D. Kristof, *Les origines de la géopolitique son évolution*, Traduit de l'Américain par Martin Motte, [http://www.stratisc.org/pub\\_kristof\\_tdm.html](http://www.stratisc.org/pub_kristof_tdm.html).

Lalla Aïcha Ben Barka (dir.), *Futurs africains. Vers une émergence durable ?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 2015, 66 p.

Le Courrier de l'UNESCO, *Civilisations de la mer*, décembre 1983, 48 p.

Lorot Pascal, « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue trimestrielle*, Été 2009, *Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire, pp. 9-18.

Lucchini L. et Voelckel M., *Les États et la mer. Le nationalisme maritime*, Paris, La Documentation Française, n° 4451-4452, 10 janvier 1978, 435 p.

Mamadou Dimé et Boubacar Ba, « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *Journal of African Transformation*, Volume 1, No. 2, 2016, CODESRIA & ECA, 2016, pp. 1-21.

Maze Jean Pierre, *Cameroun : "le doux rêve d'émergence": Finira-t-il par s'évaporer ?*, Bod - Books on Demand, 2015, 280 p.

Mbia Yebega Germain-Hervé, « Les défis de l'émergence africaine », *Géopolitique Africaine*, n° 52, troisième trimestre 2014, pp. 129-136.

Motte Martin, « Une définition de la géostratégie », [http://www.stratisc.org/strat\\_058\\_Motte\\_tdm.html](http://www.stratisc.org/strat_058_Motte_tdm.html).

Nchare Nom Théophile Mirabeau, « Le Golfe de Guinée face aux enjeux des nouvelles routes maritimes », in Delfour-Samama O., Leboeuf C., et Proutière-Maulion G., (dir.), *Nouvelles routes maritimes : origines, évolutions et prospectives*, Paris, Éditions A. Pedone, 2016, pp. 147-168.

Nchare Nom Théophile Mirabeau, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe de Guinée*, Thèse de doctorat/Ph.D en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II-Soa, 2015, 415 p.

Ndutumu Samuel Sylvain, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 156 p.

Noin Daniel, « La population des littoraux du monde », *L'information géographique*, vol. 63, n° 2, 1999, pp. 65-73.

Ogoulat Albert-Didier, « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », *Noroi, L'Atlantique et les géographes*, n° 180, Octobre-Décembre 1998, pp. 587-607.

Piveteau Alain et Rougier Éric, « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation* [En ligne], n°7, 1er semestre, 2010. URL : <http://regulation.revues.org/index7734.htm>, consulté le 20 août 2014.

République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, janvier 2009, 76 p.

République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, Déclinaison en Programmes et Actions du Projet de Société de son Excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République: « l'Avenir en confiance », juillet 2012.

Sgard Jérôme, « Qu'est-ce qu'un pays émergent ? », in C. Jaffrelot C. (éd.), *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po-L'Express, 2008, pp. 41- 54.

Tarik Dahou, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », in Marie-Christine Cormier-Salem et Tarik Dahou, *Gouverner la mer États, pirates, sociétés Politique Africaine*, Le dossier, n° 116 - décembre 2009, pp. 6-22.

Ukeje Charles, Mvomo Ela Wullson, *Approche africaine de la sécurité maritime : cas du golfe de Guinée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2013, 52 p.

Union Africaine, *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement*, Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.



Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, Addis-Abeba, 7 décembre 2012, 35 p.

Vigarié André, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », [www.institut-strategie.fr/PN5\\_VIGARIMAHA.html](http://www.institut-strategie.fr/PN5_VIGARIMAHA.html)

Vigarié André, « Maritimité, maritimisation, littoralité, des concepts et des méthodes », in F. Peron et J. Rieucou (dir.), *La Maritimité aujourd'hui, Annales de Géographie*, T. 106, n°595, 1997, pp. 330-331.

Vigarié André, « L'impossible refus de l'horizon marin », *Défense Nationale*, avril 1981, p. 3.

Vigarié André, *La mer et la géostratégie des États*, Paris, ISC-Economica, 1995, 417 p.